

## **A vos projets ! Quelles innovations sociales d'écoles maternelles situées au sein de cités éducatives ?**

Cette communication propose de mettre en évidence comment une même innovation sociale, développée au sein de deux territoires distincts peut se construire de manière différente (Klein, 2014). En effet, au sein d'une recherche de thèse centrée sur les rôles et fonctions des ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) ainsi que sur la division du travail éducatif (Tardif et Le Vasseur, 2010) il a été décidé de s'intéresser à deux terrains, tous deux concernés par une labélisation à la démarche des cités éducatives, démarche que l'on peut considérer comme démarche d'expérimentation (Léna, 2019). Les cités éducatives étant un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par la troïka : élus locaux, services d'état ainsi que les associations et au vu de la proximité et les connaissances approfondies des populations des différents acteurs, certains des besoins sociaux distincts ont été mis en avant afin de répondre aux questions étant considérées comme prioritaires. Cette démarche visant à « intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire »<sup>1</sup>, se doit officiellement de concerner les enfants à partir de l'école maternelle. C'est ce que nous allons essayer de comprendre ici : comment la politique des cités éducatives est-elle prescrite et comment est-elle réellement développée sur le terrain, en école maternelle ? Comment le discours sur l'innovation rentre en tension avec les défaillances du régime de droit dans l'action publique ?

Afin de répondre à ces questions, une enquête est en cours dans le cadre d'une thèse en sciences de l'éducation. Deux types de matériaux ont été mobilisés : des observations (150h) dans des écoles maternelles, puis des entretiens (N=50) avec les différents acteurs et interlocuteurs des écoles et des villes.

Jusqu'ici, l'enquête montre que les politiques communales ne sont pas toutes pensées de la même manière. Dans une ville du département de Seine Saint-Denis labélisée à 100%, les politiques décident de réserver quasiment un tiers du budget des cités éducatives à l'ajout de 11 postes d'ATSEM dans les écoles maternelles tandis que dans un département de Paris, labélisé uniquement en petite partie, les politiques ne semblent pas avoir proposé d'action ni budgétaire ni humaine dans les écoles maternelles. Ces politiques semblent prioriser les « projets » à développer dans le cadre de cités éducatives. Les discours sur l'innovation apparaissent parfois contradictoires voire même complètement opposés concernant des droits s'inscrivant dans l'action publique.

### Références bibliographiques

Klein, Juan-Luis. « Innovation sociale et développement territorial », Juan-Luis Klein éd., *L'innovation sociale*. Érès, 2014, pp. 115-142.

Tardif, Maurice, et Louis LeVasseur. La division du travail éducatif. Une perspective nordaméricaine. Presses Universitaires de France, 2010.

Léna, Vincent. « « Cités éducatives » : l'invention de la société éducationnelle », *Administration & Education*, vol.164, no.4, 2019, pp 117-119.

---

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-scolaire>.